



supression pension alimentaire

Par **menou**, le **06/11/2011 à 18:35**

mon fils a eu 18 ans je payai la pension a son pere il gagnait plus de 1000 euros mais il etait toujours apprenti depuis fin aout il a un cdd voir un cdi que doije faire merci

Par **Claralea**, le **06/11/2011 à 19:30**

Bonsoir, il faut lui demander un justificatif de ses revenus et avec ça, vous faites une demande de suppression de PA auprès du JAF mais ne le faites pas de vous meme, sauf si dans le rendu de jugement il est stipulé que la PA s'arretera d'elle meme dès que votre fils pourvoiera à ses besoins

Et si votre fils a vraiment signé un CDI, je me demande si vous ne pouvez pas envoyer un justificatif de sa situation et demander au JAF d'enteriner la suppression de la PA que vous aurez deja fait vous meme

Un autre membre viendra vous le confirmer

Par **Domil**, le **06/11/2011 à 21:10**

[citation]je me demande si vous ne pouvez pas envoyer un justificatif de sa situation et demander au JAF d'enteriner la suppression de la PA que vous aurez deja fait vous meme [citation] non